

RÉFÉRENDUM ACCORD DE TRANSITION DU 23 AU 26 SEPTEMBRE 2025 : À VOUS DE DÉCIDER !

VOTEZ OUI POUR NE RIEN PERDRE. POUR SÉCURISER VOS DROITS. POUR ALLER DE L'AVANT.

Le 25 juillet 2025, vos représentants **CFDT** ont signé avec la CFE-CGC un accord de transition essentiel pour garantir vos conditions de travail et vos droits collectifs lors de votre transfert vers la caisse XX. Ce référendum, obtenu à l'initiative de la **CFDT** et de la CFE-CGC, vous donne le pouvoir de décider si cet accord s'appliquera.

Vous avez la parole. Utilisez-la !

L'ACCORD DE TRANSITION : DES AVANCÉES CONCRÈTES, IMMÉDIATES ET PÉRENNES

En votant **OUI**, vous validez :



- **5 points mensuels pérennes** de compétence ou de contribution, soit **532,66 € bruts par an** – versés à tous, sans condition de durée,
- Le **maintien du télétravail** en vigueur dans le réseau DRSM,
- Le **maintien de l'accord RTT pour les praticiens conseils**, sans limite de temps,
- Une **représentation syndicale assurée** pendant un an après le transfert (niveau national, régional et local)

Ce sont des droits garantis. Pas des promesses.

SI LE **NON** L'EMPORTE : **RIEN N'EST ASSURÉ**



Un vote **NON**, c'est :

- La fin du cadre national négocié,
- Des négociations à mener organisme par organisme, sans aucune garantie d'obtenir le même niveau d'avantages
- La perte des 5 points pérennes, de voir le télétravail remis en question, ou l'accord RTT disparaître

Moins de force, moins de visibilité, plus d'incertitudes

MODALITÉS PRATIQUES DU VOTE



Vous pourrez voter du mercredi 23 septembre 13h au mardi 26 septembre à 13h.
Il n'y aura qu'un seul tour : votre mobilisation pendant cette période est décisive.

LA QUESTION POSÉE : « Souhaitez-vous l'application de l'accord de transition ? »

COMMENT VOTER ?



Le vote est électronique, via un site sécurisé, avec la même confidentialité que lors des élections CSEC.

Vous pouvez voter :

- Depuis votre poste de travail,
- Depuis votre ordinateur personnel ou votre smartphone,
- Sur votre temps de travail.

Vos identifiants de vote vous seront adressés par courrier dès le 16 septembre 2025.

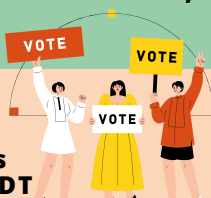
? POUR TOUTE QUESTION ?  cfdt.cnam@assurance-maladie.fr

Vos représentants CFDT sont à votre écoute pour vous accompagner, vous informer, vous aider à voter.

DU 23 AU 26 SEPTEMBRE, FAITES LE CHOIX DE LA SÉCURITÉ ET DES DROITS ACQUIS.
VOTEZ OUI AU RÉFÉRENDUM !



Flashez pour plus d'info CFDT



Retrouvez-nous sur :



Je souhaite adhérer